

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 289 du 6 janvier 2011 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : IO CJ1100139S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 20854 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 (NOR : IO CJ1029452S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> février 2011 :

Sibaud Christian	Nigend : 138 982	Numéro de livret de solde : 5 323 493
------------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> février 2011 :

Debaere Michel	Nigend : 152 184	Numéro de livret de solde : 8 010 121
----------------	------------------	---------------------------------------

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> février 2011 :

Muller Pascal	Nigend : 146 681	Numéro de livret de solde : 8 005 171
---------------	------------------	---------------------------------------

Fait le 6 janvier 2011.

*Le colonel,  
commandant la gendarmerie  
des transports aériens,  
D. STRIEBIG*